

SEANCE
22 Janvier 2024

OBJET :
*Modification du
tableau des effectifs*

RAPPORTEUR :
JL BARCELLI

N°
2024-01-08

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Aurélié NOUGIER représentée par Josette PULITI
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la dernière modification du tableau des effectifs de la Commune

d'Entraigues sur la Sorgue approuvée par délibération n°2023-09-11 en date du 27 septembre 2023,

Vu l'arrêté du Maire RH n°21-238 du 14 avril 2021 portant approbation des lignes directrices de gestion de la commune,

Vu l'avis favorable du comité social territorial (CST) en date du 18 janvier 2024,

Vu le budget de la commune notamment le chapitre 012,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs de la commune d'Entraigues sur la Sorgue comme suit :

Les grades suivants sont créés :

- 1 attaché
- 1 brigadier-chef principal
- 2 agents sociaux principaux de 2^{ème} classe
- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 adjoint technique
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe

Les grades suivants sont supprimés :

- 1 agent social
- 1 éducateur de jeunes enfants
- 1 technicien

Après avoir oui l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. DUCHENE, Mme PIGHINI, M. TESTUD, Mme MACIA, M. MOUTTE

- VALIDE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 1 février 2024.

Fait et délibéré

Les jours mois et an ci-dessus
ont signé

Pour copie conforme

Acte certifié exécutoire le : 20/01/2024
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024
Après publication ou notification le : 20/01/2024

P/O

La secrétaire de séance, Le Maire,

Josette PULITI

Guy MIOUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib8-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024